

IA: la politique doit s'imposer

Six Suisses sur dix recourent à une intelligence artificielle comme ChatGPT pour rédiger, traduire des textes et rechercher des informations, selon une étude parue fin août. Les utilisateurs n'étaient que 40% il y a un an. Cette popularisation de tels outils rend indispensable de les encadrer, selon le philosophe suisse Johan Rochel.

OpenAI va introduire un système de contrôle parental sur ChatGPT, a annoncé l'entreprise le 2 septembre, au lendemain du dépôt d'une plainte de parents californiens accusant le logiciel d'intelligence artificielle (IA) d'avoir encouragé leur fils de 16 ans à mettre fin à ses jours. Alors que 79% des Suisses âgés de 15 à 39 ans recourent à de tels outils numériques, ce cas illustre les dangers d'un domaine dont les acteurs profitent de grandes libertés. Co-directeur d'ethix, un laboratoire d'éthique de l'innovation, le Valaisan Johan Rochel appelle le monde politique à fixer des règles.

En 2014, le film *Ex Machina* s'interrogeait sur la conscience des intelligences artificielles; ces dernières années, *Megan* et ses suites mettent en scène des poupées autonomes qui échappent à tout contrôle. Que déduire de ces appréhensions cinématographiques?

Johan Rochel: – La science-fiction fonctionne comme un miroir des peurs contemporaines. En mettant en scène la dystopie, c'est-à-dire en présentant un monde dont on ne veut pas, la culture joue un rôle critique important. Elle est un contre-pouvoir intéressant à l'industrie qui avance comme un rouleau compresseur en vendant la nouveauté comme le bien. Et en mettant sous pression les personnes critiques qu'elle range dans le camp des conservateurs rétrogrades.

Si toute nouveauté n'est ni un progrès ni quelque chose d'inéluctable, peut-on envisager notre monde sans intelligence artificielle (IA)?

– Je me demanderais plutôt quels sont les outils d'IA que nous souhaitons pour notre monde. Ce côté rouleau compresseur de l'industrie, on le ressent aussi dans la science qui crée, dans le cadre de la recherche fondamentale ou appliquée, les bases de pro-

duits que d'autres vendront. Et tous ces produits s'inscrivent dans un récit très simple: la technologie représente le progrès et ce progrès est toujours souhaitable. Encore faut-il définir le progrès: pour qui, pour quoi, dans quelles conditions?

A qui cette définition appartient-elle?

– Ce n'est certainement pas à l'industrie, mais au monde politique qui doit fixer les règles dans lesquelles l'économie va évoluer. Ça ne paraît pas une idée spectaculaire. Pourtant, dans le domaine numérique on a laissé l'industrie arriver avec ses gros souliers et déterminer ce qui est bien ou mal. En prétextant une certaine complexité auprès du monde politique: si vous intervenez, ça ne fonctionnera pas parce que vous n'avez pas bien compris. Sous couvert d'innovation, on a laissé ce discours s'installer et toute tentative de cadrer ce domaine passe pour une attaque insupportable. On s'est réveillé très tard avec les réseaux sociaux, par exemple.

Mais l'idée de réguler semble coincer avec la vision libérale qui prévaut en Suisse.

– Si on gérait la pharma comme le numérique, cela paraîtrait fou. Le libéralisme suppose un arbitrage politique dont le but principal est la protection de la liberté et des droits fondamentaux. Le libéral doit s'inquiéter d'usages potentiellement dangereux pour les personnes: des groupes privés détiennent la capacité de limiter la liberté individuelle. En outre, l'idée de monopole est difficilement compatible avec le libéralisme. Or, en matière numérique, on voit des concentrations de pouvoir complètement délirantes.

La question est-elle économique, juridique, politique, philosophique?



© Dimitri Brooks

Un éthicien qui bouge

Né en Valais en 1983 et passé par le collège de l'Abbaye à Saint-Maurice, Johan Rochel vit depuis quinze ans à Zurich, qu'il quitte régulièrement pour enseigner à l'Université de Fribourg – il est chargé de cours à la faculté de droit – et à l'EPFL où il s'intéresse à l'éthique et au droit de l'intelligence artificielle. Père d'une fille de 10 ans et d'un garçon de 8 ans, le Montheysan garde des liens étroits avec son Valais d'origine. En 2018, il fait partie des fondateurs d'Appel citoyen, un mouvement indépendant et non partisan qui obtient seize sièges à l'assemblée constituante. Lui-même fait partie des élus; il siège au sein de la commission débattant des droits fondamentaux, des droits sociaux et de la société civile. Il est l'auteur de plusieurs essais dont *Les robots parmi nous. Pour une éthique des machines* (EPFL Press, Savoir Suisse, 2022) et *Re-penser l'immigration. Une boussole éthique* (EPFL Press, Savoir Suisse, 2016). |

Philosophe valaisan installé à Zurich, Johan Rochel s'intéresse de près à l'éthique de l'innovation.

– La technologie rend possible des comportements nouveaux. En matière de régulation, notre réflexion doit porter sur ces comportements: lesquels veut-on encourager, lesquels veut-on empêcher? Pour réaliser ces choix, nous avons besoin d'une vision de ce qu'est l'humain. Moins une vision anthropologique qui s'interroge sur ce que sera l'humain dans trois ou quatre siècles qu'une conception éthique de l'humain qui permet une vie en société. La politique doit être le lieu de cette réflexion.

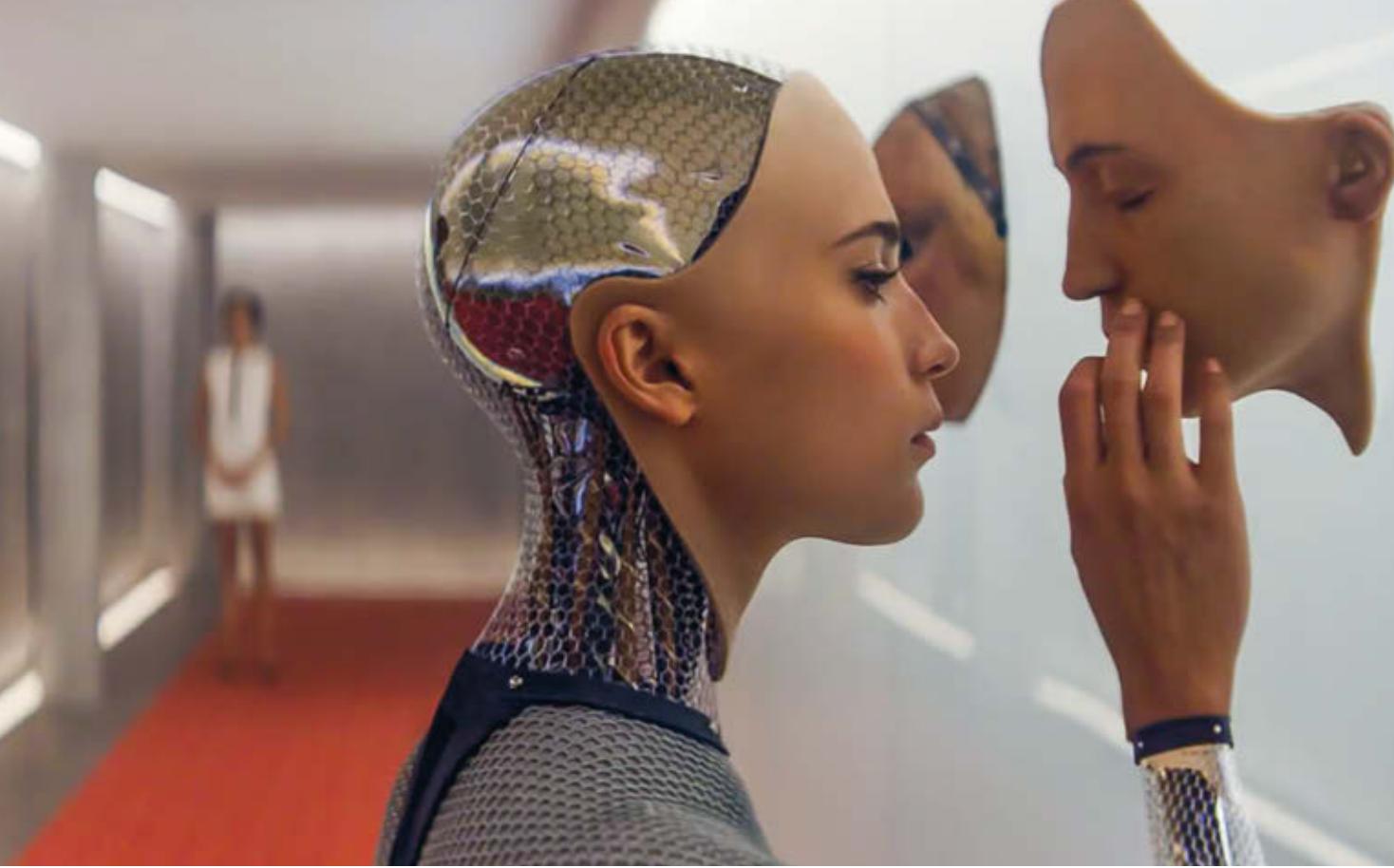
«On a laissé l'industrie déterminer ce qui est bien ou mal.»

Si on parle de comportements humains, on peut parler de relations humaines. L'IA les menace-t-elle?

– Les outils modifient nos interactions et notre capacité à prendre nos responsabilités. Mais cela va même plus loin que la question de la responsabilité: avant de prendre une décision, nous avons une perception de la réalité. A un niveau fondamental, les outils numériques structurent la réalité que nous percevons. Les outils mettent certaines informations en exergue et en cachent d'autres, ils transforment notre regard sur le monde. C'est là que se trouve, à mon sens, le risque le plus important.

Avez-vous un exemple concret?

– Prenons un exemple du domaine des soins. Une femme médecin s'entretenant avec un patient enregistre la conversation qui sera retranscrite et synthétisée par un système d'IA. Cela va modifier sa capacité d'attention, et donc sa perception de la réalité, et influer sa capacité à prendre sa responsa-



© DR

En 2014, le film *Ex Machina* s'interrogeait sur la conscience d'une intelligence artificielle.

bilité. Si on utilise un robot d'animation dans un EMS qui interagit avec les pensionnaires, on retrouve des questions de qualité de l'outil et de responsabilité – quelqu'un l'a programmé, quelqu'un l'a autorisé, quelqu'un l'a mis en place. Et cela interroge aussi la perception que les pensionnaires ont d'eux-mêmes face à une IA.

On cherche à humaniser l'IA qui répond comme le ferait un humain de l'autre côté de l'écran. Ce n'est plus un trombone avec des yeux qui nous parle. Cela en fausse-t-il notre perception?

– C'est un très bon exemple de risque. Les biais de confirmation sont documentés: l'humain attribue un surcroît

de crédibilité à ce qu'indique une machine. Les ingénieurs le savent. Mais ils ne conçoivent pas pour autant une machine qui tiendrait compte de ces biais et qui dirait: «Stop! As-tu bien réfléchi à ce que tu es en train de me demander?». Les utilisations les plus sensibles, par exemple le domaine militaire, intègrent déjà des mécanismes techniques et humains pour assurer une vraie capacité de contrôle. Dans les EPF, des collègues travaillent sur cette interaction humain-machine. Nous devons imaginer des systèmes d'IA comme une sorte de coach critique. On en revient à la responsabilité des équipes d'ingénieurs.

Eternelle question! Qui est responsable en cas de problème? Le concepteur ou l'utilisateur?

– Pour l'industrie, c'est l'utilisateur. Les vendeurs d'armes ont le même argument: ce n'est pas le pistolet qui tue, mais celui qui fait feu. Mais un outil d'IA n'est pas un outil neutre; il repose sur des choix qui déterminent

Du privé à la Confédération

Le 28 septembre, les citoyens suisses se prononceront sur la création d'une identité électronique (e-ID). Ils avaient clairement (64,4% de non) rejeté la loi sur les services d'identification électronique en 2021, critiquant notamment le fait que ces services seraient confiés à des entreprises privées. La Confédération a rectifié le tir: elle s'occupera de tout, selon le nouveau projet. Liée au Smartphone par l'intermédiaire d'une application, l'e-ID ne fournira aux autorités et aux entreprises que les données nécessaires. «S'il s'agit de vérifier qu'une personne est majeure, la seule information transmise sera qu'elle l'est. Sa date de naissance ne doit pas être transmise. En termes de protection des données, c'est un plus», juge Johan Rochel. Les opposants ne sont pas de cet avis et craignent la traçabilité de l'activité des citoyens et une fracture numérique, faute de garantie que l'e-ID demeurera un moyen de preuve de l'identité facultatif. |

Ci-dessous

Johan Rochel a siégé au sein de la Constituante valaisanne qui a œuvré de 2018 à 2024.

ce que l'utilisateur pourra faire ou pas. Cela ne dédouane pas cet utilisateur, mais il agit dans un environnement choisi et conçu par d'autres, avec des contraintes importantes de temps et de compétences. Dans ce contexte, nous avons pris des habitudes terrifiantes de facilitation de l'usage: tout coule. Il n'est pas facile de revenir, pour notre propre bien, à quelque chose qui coule un peu moins, par exemple à un système d'IA qu'il faudrait paramétriser soi-même en fonction de notre désir d'être protégé et accompagné.

L'humain, qui a une inclination pour la paresse, est-il prêt à se poser des questions critiques sur un outil qui lui facilite la vie?

– Paradoxalement, l'arrivée de ChatGPT a provoqué une sorte de sidération, mais le choc a également des effets positifs. Des personnes qui recourent à l'IA se disent qu'elles doivent réfléchir à ce qu'elles sont en train de faire. Je l'ai vu dans de nombreuses formations données auprès d'entreprises privées ou de collectivités publiques. Dans l'industrie numérique elle-même, on voit des discussions virulentes au sein des équipes et des collaborateurs démissionner parce qu'ils ne sont pas à

l'aise avec la vision du monde qui préside à l'élaboration d'outils qui auront un impact sur la société.

Quid des décideurs politiques?

– Le politique doit prendre sa responsabilité d'arbitrage d'intérêts divergents. Un exemple: une parlementaire libérale-radicale souhaite imposer aux fournisseurs d'IA de demander aux créateurs de contenu, par exemple des artistes ou les médias, leur autorisation pour utiliser leur travail. Les milieux de la recherche s'en inquiètent et l'un des arguments pour s'y opposer est de dire que si la Suisse est seule à légiférer, la recherche suisse sera désavantagée. C'est un argument qui fonctionne avec tout, qu'on utilise aussi à propos du climat: la Suisse ne peut pas agir seule. Le contexte international actuel permettant peu la coordination entre Etats, on se défausse sur l'utilisateur en termes de responsabilité et on laisse les entreprises encadrer l'utilisation des outils avec les intérêts qui sont les leurs. Mais l'Union européenne, qu'on n'aime pas toujours dans notre pays, montre qu'une autre voie est possible en proposant un standard exigeant et en rappelant la primauté de la loi. C'est encourageant. |



L'égalité, ou plutôt la liberté

En matière d'égalité entre les hommes et les femmes, Johan Rochel a pris conscience de certaines réalités à la naissance de ses enfants. A travers le regard de proches bien attentionnés qui projettent sur sa compagne bien d'autres choses que sur lui. «Dès que tu fais quelque chose en tant que père, tu te balades sous les hourras de la foule. Les mères sont jugées selon des standards impossibles. C'est ridicule et les hommes doivent agir.»

Rebattre les cartes

Habitué à réfléchir «en étendant du linge ou en préparant le souper», il songe à l'égalité, à ce qui freine les hommes, comme le sentiment de perdre des priviléges et l'occupation de la réflexion par les partis de gauche. Et il écrit *Pas ton combat? Un manifeste pour ceux que l'égalité ennuie* (Georg éditeur, 54 pages) dans lequel il propose d'ouvrir un deuxième front, celui de la liberté, qui permet de «faire bouger les lignes politiques». Sur l'éducation, notamment, car il revient à l'Etat de former des êtres capables d'exercer leur liberté.

L'égalité au sein du couple redistribue les cartes en supprimant les réponses par défaut données par l'habitude ou la tradition. L'organisation et la prise de décision passent alors par une négociation et le consentement des conjoints. «Cette négociation permanente est l'un des points chauds de l'agenda de liberté», reconnaît Johan Rochel, convaincu toutefois qu'il est possible d'inventer une nouvelle masculinité sur l'idée que tous les individus sont égaux et des êtres de liberté. |